



Voyage à Berlin
avril 2023
Niveau 3^e

Jour 1

- Départ à 16h du collège,
- Arrêt dîner emporté par les élèves,
- Voyage de nuit,
- Arrivée à Berlin vers 8 h.



Jour 2

- Petit déjeuner, puis découverte de la ville.
- Visite du Bundestag, Unter den Linden et porte de Brandenburg.
- Visite des différents mémoriaux de la Shoah.
- Arrivée et dîner à l'hébergement.



Jour 3

- Visite guidée du camp de concentration de Sachsenhausen,
- Visite guidée du Centre de documentation du Mur (Gedenkstätte Berliner Mauer)



Jour 4

- Visite commentée de la Prison de la Stasi à Berlin-Est.
- Visite commentée du Musée de la Stasi.



Jour 5

- Visite de Topographie de la terreur, Checkpoint Charlie.
- East Side Gallery.
- Dîner à Berlin puis retour de nuit en France
- Arrêt petit déjeuner
- Retour au collège (jour 6) vers 11h30



Informations

- Prix réel du voyage : 422€/élève
- Prix coûtant pour les familles : 260,68€/élève
- La baisse du prix a été possible grâce aux nombreuses subventions obtenues : environ 12 000€.
- Départ le Lundi 10 avril (Lundi de Pâques) à 16h00 devant le Collège et retour le Samedi 15 avril à 13h00 devant le Collège.
- Nombre de places : 58 élèves et 5 accompagnateurs.
- Paiement en ligne en une seule fois entre fin janvier et début février.
- Pour les familles qui souhaitent une aide du Fond Social du Collège, prendre RDV par téléphone auprès de Mme Le-Guillou dès le Lundi 9 janvier à 8h30 au 06.36.45.61.10 et préciser que le RDV a été demandé sur le bon d'engagement.

Informations

- Inscription au voyage le Lundi 9 Janvier de 8h30 à 12h30. M. Ledormeur et Mme Jannin passeront dans les classes de 3ème 2 à 5 et M. Bèvre pour les 3ème 1.
- Pour que l'inscription de votre enfant soit prise en compte, il faut :
 1. le bon d'engagement complété et signé ;
 2. la fiche santé complétée et signée ;
 3. le papier d'identité de votre enfant (recto-verso – CNI ou passeport) ;
 4. l'autorisation de sortie du territoire national accompagnée de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du parent signataire de l'autorisation.
- La carte européenne de santé sera à faire pour le Lundi 6 février.
- Si l'un des documents exigés manque ou que le paiement n'a pas été effectué dans les temps, la place de votre enfant sera donnée à un élève sur liste d'attente.